

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques -- LABROUSSE-DESCOUT Pascal – DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine -- POINET Alain – LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6) : DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/9.1/135 – Plan Communal de Sauvegarde

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales confiant aux maires la mission de :

« prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels (...) » et de « pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure... » ;

VU l'article L 731-3 du Code de la Sécurité Intérieure rappelant que le Plan de Sauvegarde Communal est à l'initiative des Maires et obligatoire dans les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ;

CONSIDERANT que la Commune de Nontron n'est pas concernée par un PPRN ou un PPI, mais qu'en prévision d'évènements naturels d'ampleur il est souhaitable de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde animé par un groupe de travail composé d'élus et de techniciens ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde sur la Commune de Nontron ;
- **APPROUVE** la constitution d'un groupe de suivi de la mise en place de ce Plan Communal de Sauvegarde, animé par Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire et Monsieur Jacques LAGORCE, Adjoint au Maire, en suppléance ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision relative à cette procédure.

Fait à NONTRON, le 16/12//2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques -- LABROUSSE-DESCOUT Pascal – DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine -- POINET Alain – LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6) : DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/9.1/136 – projet d'installation de bornes de charge pour véhicules électriques par le syndicat départemental des énergies de la Dordogne

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE 24) ont récemment été modifiés en vue d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle sur les infrastructures de charge des véhicules électriques ;

CONSIDERANT que s'agissant d'une compétence optionnelle, l'approbation des communes sur l'actualisation des statuts et la prise de compétences optionnelles supplémentaires ne vaut pas directement transfert des compétences au profit du SDE 24 ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre le lancement d'un vaste projet de déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques sur le territoire de département de la Dordogne porté par le SDE24, les communes doivent expressément lui transférer la compétence visée à l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que lors de sa séance du 23 octobre 2014, le Comité syndical du SDE 24 a adopté un schéma d'installation de 160 bornes de charge pour les véhicules électriques, réparties sur l'ensemble du territoire départemental, dont 2 sont proposées à la Commune de Nontron ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **DECIDE** de transférer au S.D.E. de la Dordogne sans réserve la compétence prévue à l'article L.2224-37 du CGCT relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques ;

→ **AUTORISE** le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

Fait à NONTRON, le 16/12//2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques — LABROUSSE-DESCOUT Pascal – DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine -- POINET Alain – LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6) : DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.10/137 –rapport de la commission locale des transferts de charges

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT que le calcul des attributions des compensations doit être validé par délibérations des Conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais, que : « *cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux...adoptées sur rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts* ».

CONSIDERANT que la commission locale des transferts de charges s'est réunie le 24 novembre 2014 concernant le transfert d'un agent de la Commune de Nontron à la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais suite à la création d'un service commun « autorisation du droit des sols » ;

CONSIDERANT que le montant des charges nettes transférées viendra en déduction de l'attribution de compensation définitive de chaque commune et que le versement de l'attribution de compensation s'effectuera par douzième ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **APPROUVE** le rapport de la commission locale des transferts de charges du 24 novembre 2014.

Fait à NONTRON, le 16/12//2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques — LABROUSSE-DESCOUT Pascal – DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine — POINET Alain – LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6) : DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/9.1/138 – convention de financement de la reconstruction du centre d'incendie et de secours entre la Commune de Nontron et les communes desservies en premier appel

CONSIDERANT que la Commune de Nontron assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Nontron présentant un coût après appels d'offres de 2.065.240 euros HT ;

CONSIDERANT que par délibération n°2014/9.1/109 du 25 septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé un projet de convention de financement de la reconstruction du centre d'incendie et de secours à conclure avec les 15 communes desservies en premier appel ;

CONSIDERANT que des modifications sont apportées au plan de financement, à savoir :

D'une part, pour palier le refus des communes desservies par le centre de secours de Nontron de contribuer au surcoût de 52.192 euros occasionné par le résultat des appels d'offres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne prend en charge cette différence ;

D'autre part, pour concourir à l'effort financier des communes du canton de Nontron sur cette

opération, le Conseil Général contribue dans le cadre des contrats d'objectifs dont bénéficient les communes rurales, au titre de 2014, à hauteur de 151.293 euros ;
La participation globale des communes étant ainsi ramenée à 106.107 euros ;
CONSIDERANT que ces nouvelles dispositions conduisent à rapporter la délibération n°2014/9.1/109 du 25 septembre 2014 approuvant le précédent projet de convention de financement, et à modifier les montants dûs par les communes concernées ainsi que les modalités de leur versement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n°2014/9.1/109 du 25 septembre 2014 ;
- **APPROUVE** le nouveau projet de convention de financement de la reconstruction du centre d'incendie et de secours entre la Commune de Nontron et chacune des 15 communes bénéficiaires desservies en premier appel ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à NONTRON, le 16/12//2014

Le Maire,

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques -- LABROUSSE-DESCOUT Pascal – DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine -- POINET Alain – LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6) : DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam

(CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE
Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° DEL 2014/9.1/139 – Décision modificative n°2 du budget annexe de
l'assainissement collectif pour 2014**

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2014	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : NONTRON - ASSAINISST COLLECTIF	Page n° 1	Date de Séance : 09/12/2014

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	23
PRESENTS	
dont VOTANTS	

L'an deux mil quatorze, le neuf décembre, le Conseil Municipal de NONTRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/12/2014

Etaient PRESENTS : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

Etaient ABSENTS : Ayant donné procurations: DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean Michel (LAGARDE)

DELIBERATION DEL2014/7.1/139

Le Conseil Municipal sur décision du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

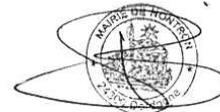
Objet de la DM : **Décision modificative**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6063	250,00		
Fournitures administratives	6064	50,00		
Primes d'assurance	616	-500,00		
Divers	618	200,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 18/12/2014 et de la publication en date du 18/12/2014

A NONTRON, le 09/12/2014
Pour extrait conforme,
Le Maire



Après avis de la commission municipale des Finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **APPROUVE**

Fait à NONTRON, le 16/12/2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques -- LABROUSSE-DESCOUT Pascal -- DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine -- POINET Alain -- LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6) : DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques — LABROUSSE-DESCOUT Pascal – DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine - POINET Alain – LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6) : DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/9.1/140 – Décision modificative n°2 du budget principal pour 2014

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2014	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance : 09/12/2014

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	23
PRESENTS	
dont VOTANTS	

L'an deux mil quatorze, le neuf décembre, le Conseil Municipal de NONTRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/12/2014

Etaient PRESENTS : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

Etaient ABSENTS : Ayant donné procurations: DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean Michel (LAGARDE)

DELIBERATION DEL 2014/7.1/140

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédits Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	253 169,30		
Achats des prestations de services (autres que terrains à aménager)	6042	-5 800,00		
Achats de matériels, équipements et travaux	605	-5 000,00		
Energie - Electricité	60612	10 000,00		
Bois et forêts	61524	500,00		
Autres frais divers	6188	150,00		
Autre personnel extérieur	6218	16 000,00		
Foires et expositions	6233	150,00		
Rémunération principale	64111	-16 000,00		
Autres indemnités	64118	7 800,00		
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	43 000,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6451	-7 800,00		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	-850,00		
Médecine du travail, pharmacie	6475	850,00		
GFP de rattachement	657351	4 234,00		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	17 569,26		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112	-17 735,69		
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	6615	166,43		
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	6811	-38 897,30		
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communal			7325	29 121,00
Droits de place			7336	-4 500,00
Participations - Etat - Autres			74718	655,00
Autres attributions et participations			7488	4 234,00
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			7718	145 785,00
Produits des cessions d'immobilisations			775	211,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		218 506,00		218 506,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		2 594 708,00		2 702 265,00
Virement de la section de fonctionnement			021	253 169,30
Produit des cessions d'immobilisations			024	-145 785,00
F.C.T.V.A.			10222	4 934,00
T.L.E.			10223	212,00

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2014	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 2	Date de Séance : 09/12/2014

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédits Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Taxe d'aménagement			10226	4 500,00
Emprunts en euros	1641	2 594 708,00		
Emprunts en euros			1641	2 624 131,00
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			192	1,00
Autres bâtiments publics			281318	-2 482,59
Immeubles de rapport			28132	-9 614,93
Autres constructions			28138	-22 776,00
Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile			281568	-71,03
Mobilier			28184	-3 767,65
Autres immobilisations corporelles			28188	-185,10
OP : RUES DU 11 NOVEMBRE - MARRONNIER		70 257,00		28 100,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	27
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	70 257,00		
OP : RECONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS		105 339,00		154 440,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	28
Communes membres du GFP			13241	28
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	105 339,00		
OP : BATIMENTS COMMUNAUX		12 000,00		3 366,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	105
Autres immobilisations incorporelles	2088	105		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	105		
Autres immobilisations corporelles	2188	105		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	105		
OP : VOIRIE - ESPACES VERTS		176 447,00		70 580,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	107
Terrains nus	2111	107		
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	107		
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	107		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		2 958 751,00		2 958 751,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 16/12/2014 et de la publication en date du 16/12/2014

A la Mairie, le 09/12/2014
Pour extrait conforme,
Le Maire



Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2014	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 3	Date de Séance : 09/12/2014

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la DM : **Décision modificative - Augmentation de crédits Budget principal**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		253 169,30		
Virement à la section d'investissement	023	253 169,30		
Intérêts réglés à l'échéance	66111	17 569,26		
Intérêts - Rattachement des ICNE	66112	-17 735,69		
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	6615	166,43		
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		-34 663,30		223 006,00
Achats des prestations de services (autres que terrains à aménagement)	6042	-5 800,00		
Achats de matériels, équipements et travaux	605	-5 000,00		
Energie - Electricité	60612	10 000,00		
Bois et forêts	61524	500,00		
Autres frais divers	6188	150,00		
Autre personnel extérieur	6218	16 000,00		
Foires et expositions	6233	150,00		
Rémunération principale	64111	-16 000,00		
Autres indemnités	64118	7 800,00		
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	43 000,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6451	-7 800,00		
Cotisations aux caisses de retraites	6453	-850,00		
Médecine du travail, pharmacie	6475	850,00		
GFP de rattachement	657351	4 234,00		
Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles	6811	-38 897,30		
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu			7325	29 121,00
Participations - Etat - Autres			74718	655,00
Autres attributions et participations			7488	4 234,00
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			7718	145 785,00
Produits des cessions d'immobilisations			775	211,00
91 - FOIRES ET MARCHES				-4 500,00
Droits de place			7336	-4 500,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		218 506,00		218 506,00
01 - OPERATIONS NON VENTILABLES		2 594 708,00		2 741 162,30
Virement de la section de fonctionnement			021	253 169,30
Produit des cessions d'immobilisations			024	-145 785,00
F.C.T.V.A.			10222	4 934,00
T.L.E.			10223	212,00
Taxe d'aménagement			10226	4 500,00
Emprunts en euros			1641	2 624 131,00
Emprunts en euros	1641	2 594 708,00		
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			192	1,00
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI		133 047,00		-25 845,34
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	3 366,00
Autres immobilisations incorporelles	2088	5 500,00		
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	-6 140,00		
Autres immobilisations corporelles	2188	640,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	12 000,00		
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.	23150	121 047,00		
Autres bâtiments publics			281318	-2 482,59

Code INSEE : 24022311	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2014	Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 4	Date de Séance : 09/12/2014

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la DM : Décision modificative - Augmentation de crédits Budget principal

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres constructions			28138	-22 776,00
Mobilier			28184	-3 767,65
Autres immobilisations corporelles			28188	-185,10
113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS		105 339,00		154 440,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	151 293,00
Communes membres du GFP			13241	3 147,00
Immo. corporelles en cours - Constructions	23130	105 339,00		
511 - DISPENSAIRES & AUTRES ETABLISSEMENTS SAN				-9 685,96
Immeubles de rapport			28132	-9 614,93
Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile			281568	-71,03
822 - VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES		55 400,00		70 580,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	70 580,00
Terrains nus	2111	19 260,00		
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	36 140,00		
824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGMT URBAIN		70 257,00		28 100,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	28 100,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	23150	70 257,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		2 958 751,00		2 958 751,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 18/12/2014 et de la publication en date du 18/12/2014

A la Mairie, le 09/12/2014
Pour extrait conforme,
Le Maire



SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 13 novembre 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 7 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (17): BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques — LABROUSSE-DESCOUT Pascal – DELAGE Christelle - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - CARABIN Erwan - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - HERMAN Nadine — POINET Alain – LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (6): DELAGE Christiane (LALANNE) - DESPOUYS Myriam (CARABIN) - HUGUET Annie (HOUMEAU) - MARTINS CARDOSO Filipe (BOURDEAU) - FAYOLLE Nathalie (JARRETON) - GOURDEAU Jean-Michel (LAGARDE)

ABSENTS (0) :

M. Thomas BLANCHON a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/9.4/141 – motion relative à la baisse des dotations de l'Etat

Le Gouvernement a fixé un objectif important de réduction annuelle de la dépense publique à la fin du quinquennat. La loi de finances pour 2014 a fixé le montant de cette réduction à 15 milliards d'euros pour l'année 2014 et l'effort imposé pour les années suivantes s'élève à la somme de 50 milliards d'euros supplémentaires par rapport à l'année 2014. Cet effort sera réparti ainsi sur les acteurs de la dépense publique : l'Etat doit trouver 18 milliards, le groupe des collectivités territoriales 11 milliards, l'assurance-maladie 10 milliards et le reste de la protection sociale 11 milliards.

Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, qui s'élevaient à 41,5 milliards d'euros en 2013, seront donc abaissées à 29 Md€ en 2017. Cet effort aura des conséquences graves sur les finances locales : la dotation forfaitaire des communes a diminué ainsi de 588 millions d'euros en 2014.

La dotation forfaitaire de la Commune de Nontron, qui s'élevait en 2013 à la somme de 648 719 € a été abaissée en 2014 à la somme de 610 585 €. Cette perte de 38 134 € résulte à la fois de la diminution de la population de Nontron et de l'effort imposé par l'Etat. La contribution de la commune de Nontron au redressement des finances publiques, qui résulte du prélèvement des 588 M€, s'élève en 2014 à la somme de 28 448 €. Cette contribution de la commune de Nontron sera de 98 842 € en 2015, de 169 236 € en 2016, de 239 630 € enfin à partir de 2017. La perte de dotation forfaitaire pour la commune de Nontron sera cependant sensiblement plus importante si la population continue de diminuer.

La réduction des concours financiers de l'Etat va toucher de plein fouet la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales qui devrait passer de 16% en 2013 à 11% des recettes de fonctionnement en 2017. Les communes et leurs groupements devront choisir entre les services rendus à la population et une diminution massive de leurs investissements. Une baisse, même minimale, de l'investissement à hauteur de 4 milliards d'euros sur le plan national aura des répercussions graves sur l'économie locale. Ce sont les lieux et les populations les plus fragiles qui seront les premières victimes de cette rigueur et les communes qui se trouvent dans la situation de Nontron auront les pires difficultés à l'affronter.

C'est pourquoi, au regard des conséquences défavorables pour les collectivités locales :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DESAPPROUVE les mesures visant à diminuer les dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Fait à NONTRON, le 16/12/2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le et de sa publication le

Le Maire,